



**Le cas de Météo-France rapporté dans les instances parlementaires
ou
quand les représentants du peuple évoquent de Météo-France,
dans le cadre du projet de loi de finances**

La loi de finances a été adoptée le 17 décembre après trois mois de débats au Parlement ; elle a été promulguée le 29 décembre puis publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020. Elle encadre le budget de Météo-France pour 2021.

Le budget prévisionnel de Météo-France fait l'objet de rapports parlementaires : deux à l'Assemblée Nationale, deux au Sénat, par des membres des commissions ou des finances ou du développement durable. Au Sénat comme à l'Assemblée Nationale, les rapports en commission des finances sont plus riches que ceux de la commission du développement durable.

	Commission des finances	Commission du développement durable
Sénat	Rapport de M. Capo-Canellas (UDI) Météo-France investit, et cherche à développer ses recettes commerciales	Rapport de M. Guillaume Chevrollier (LR) Retard pour le renouvellement du supercalculateur de Météo-France
Assemblée Nationale	Rapport de M. Coquerel (LFI) Un financement public en baisse et des réductions d'effectifs qui menacent le cœur de l'activité	Rapport de M. Patrice Perrot (LREM) Météo-France devrait obtenir un relèvement des emplois hors plafond de 10 ETP

On relève ci-après quelques points intéressants issus de ces quatre rapports parlementaires.

Du côté des rapports aux commissions du développement durable :

Le rapporteur au Sénat indique que la crise sanitaire a impacté le calendrier du renouvellement du supercalculateur, avec le report de la production opérationnelle avec ce nouvel équipement.

A l'Assemblée Nationale, il est rappelé « *la centralisation massive des services (techniques comme administratifs)* », citant « *la fermeture de plusieurs centres territoriaux, notamment à Marignane, Angers ou Calvi* ». Après avoir souligné le caractère crucial de la redevance versée par la DGAC au titre de la surveillance des conditions météorologiques du trafic aérien, le rapporteur évoque l'importance « *des crédits pour la modernisation des équipements de Météo-France ainsi que pour la prochaine génération de supercalculateur* » (investissements de millions d'euros en 2023 et 2024). Il a interpellé la ministre (B. Pompili du ministère de la transition écologique, le « MTE ») sur ce sujet lors de son audition.

Du côté des rapports aux commissions des finances :

Les rapporteurs des commissions des finances (MM. Capo-Canellas et Coquerel) se penchent eux sur le budget de Météo-France depuis plusieurs années. Ils sont – malheureusement – habitués à préciser qu'en 2021 « *comme les années précédentes, la subvention pour charges de service public de Météo France (NDLR la subvention d'État) diminuera significativement* ».

Au Sénat, le rapporteur V. Capo-Canellas s'intéresse particulièrement aux recettes commerciales, montrant dans un tableau leur stabilité depuis quelques années (autour de 30 millions d'euros). Il pointe d'une part la nécessité d'être performant en terme de recettes publicitaires (la « *monétisation des supports digitaux et la régie publicitaire* » pour plusieurs millions d'€) et d'autre part le volume des prestations aux professionnels (part de marché estimée à 50 % pour 26 millions d'€).

Il dresse aussi un tableau des charges de personnel (« *70 % du montant de la subvention de l'État est consacré aux dépenses de personnel*») en baisse de 4 millions d'euros en 2021 pour s'établir à 240 millions d'euros (contre 260 en l'année 2015). « *Cette baisse conséquente a été permise par la réduction continue des effectifs, qui conduit l'opérateur à ne remplacer que 20 % des départs à la retraite.* » Il note le relèvement des emplois hors plafond (+15 ETPT) pour éviter de « *mettre en péril la capacité de l'établissement à s'inscrire dans de grands projets de recherche, notamment européens* ». Il se fait assez précis sur le fait que le réseau territorial continue d'être recentré, dans le cadre d'Action Publique 2022, après la fermeture de 55 implantations (2012-2016), Météo-France va :

- * conserver 7 centres interrégionaux, et des centres spécialisés dans la marine et la nivologie (« *4 sites de montagne maintenus après consultations avec les acteurs des territoires* »)

- * réduire de 15 à 11 le nombre de ses centres aéronautiques

- * réduire de 32 à 28 ses centres dédiés à la maintenance du réseau d'observation.

On le cite : « *l'établissement projette de réduire de 40 % ses effectifs présents dans ce réseau territorial et de regrouper un maximum d'activités dans la Météopole de Toulouse* ».

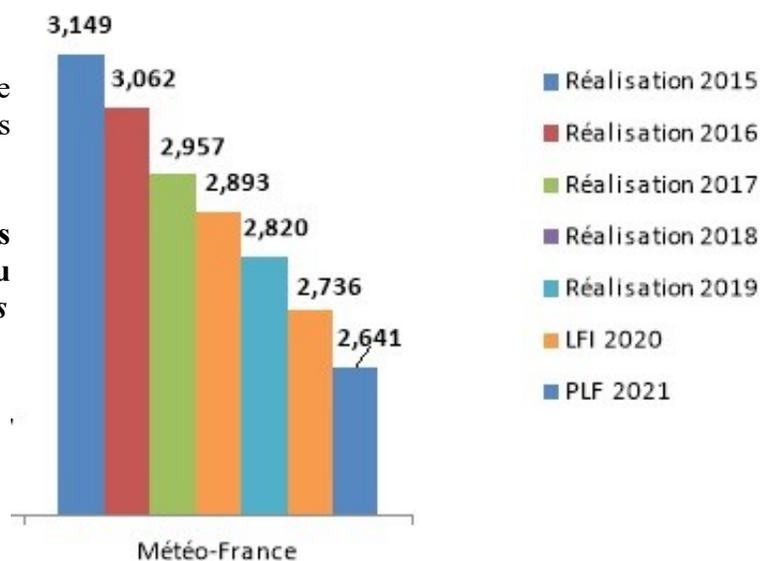
Enfin, il mentionne lui aussi les investissements dans la modernisation des réseaux d'observation et des moyens de calcul intensif (le supercalculateur), en citant les bénéfices socio-économiques - sécurité des personnes et des biens, adaptation au changement climatique, défense, énergie, etc - évalués de 1 à 12 au minimum par le Commissariat général à l'investissement (CGI), qui va coûter 144 millions d'€ sur 2019-2025 avec des besoins en 2023 et 2024.

Sa conclusion : Météo-France pourrait arriver « *à devoir présenter des budgets déficitaires et à puiser dans son fonds de roulement, qui devrait passer de 33 millions d'euros en 2018 à 12 millions d'euros en 2022. Il faudra ainsi veiller à ce que cet opérateur essentiel ne soit pas fragilisé.* »

A l'Assemblée Nationale, le rapporteur E. Coquerel présente différents graphiques

Évolution des ETPT sous plafond de Météo-France (pour simplifier disons que ce sont les emplois accordés à l'Etablissement).

Au titre de rapporteur à la commission des finances de l'Assemblée Nationale, il décrit en premier lieu « *Un financement public en baisse et des réductions d'effectifs qui menacent le cœur de l'activité* ».

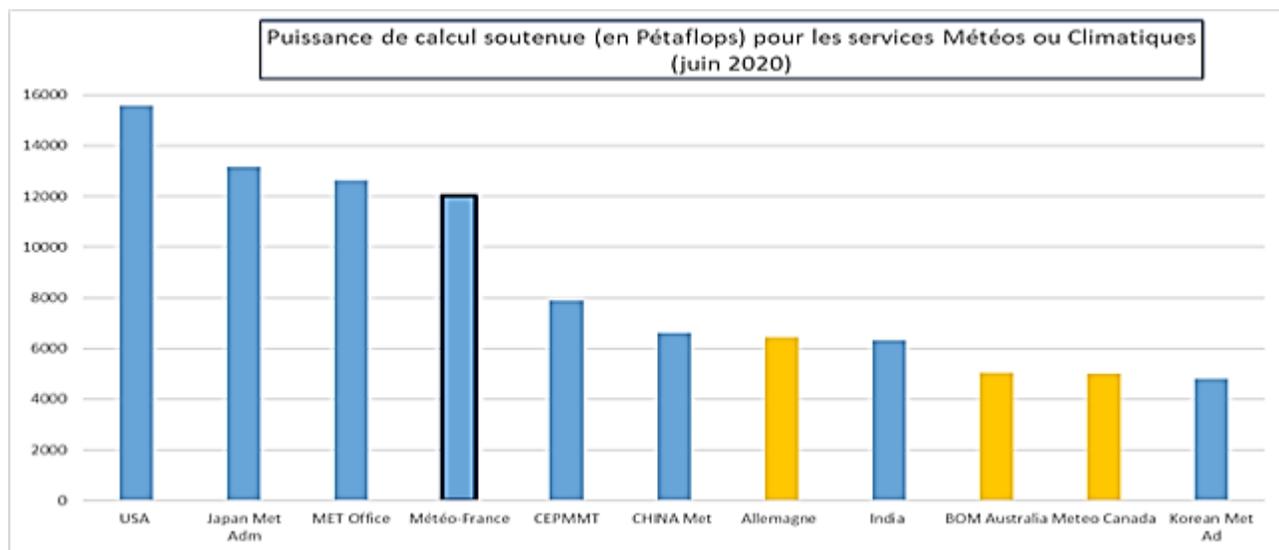


En dépit des 8,3 millions d'euros dédiés en 2021 au financement du supercalculateur (contre 7,7 millions en 2020), l'action (NDLR du PLF, Projet de Loi de Finances) est en baisse de 2,5 % dans le PLF pour 2021.

Il a la particularité de souligner la participation de Météo-France au GIEC via les effectifs - 90 ETP, dont 20 thésards et 20 post-doc - et des millions d'heures de calcul de supercalculateurs avec un jeu de projections climatiques régionalisées élaborées dans le cadre des derniers scénarios GIEC en 2020.

Enfin, il se préoccupe lui aussi du nouveau supercalculateur, rappelant « l'enjeu : le niveau de puissance de calcul de Météo-France est crucial pour maintenir son positionnement en matière de responsabilités internationales et de coopérations au niveau européen, ainsi que son niveau d'excellence scientifique aussi bien dans le domaine de la prévision du temps que celle du climat. »

Le graphique ci-dessous montre, fin juin 2020, le positionnement de Météo-France (déploiement des supercalculateurs non terminé) en terme puissance de calcul :



Le maintien de la position de Météo-France n'est pas garanti à moyen terme, avertit-il : plusieurs acteurs clés ont annoncé un renforcement très conséquent de leur puissance de calcul et/ou de leur budget dévolu au calcul intensif (Met Office britannique sur dix ans (2022-2032), USA, etc.).

*

Lors de la [séance d'audition de la ministre du MTE en commission des finances](#) du 9 novembre, E. Coquerel interpellait la ministre sur le cas de de Météo-France : « la directrice générale a indiqué au rapporteur qu'en cinq ans d'application du plan Action publique 2022, plus de la moitié des personnels aura changé soit de métier, soit de lieu de travail, soit de direction. »

La ministre a répondu : « S'agissant de Météo France, la trajectoire de l'établissement est déjà définie jusqu'en 2022, conformément au contrat budgétaire signé avec la direction du budget et le ministère. Cette contractualisation tient compte du financement du renouvellement de ses moyens de calcul. L'établissement bénéficie, par ailleurs, d'un financement supplémentaire du Fonds de transformation de l'action publique pour la modernisation de son supercalculateur, et la mobilisation de technologies innovantes, comme le machine learning de prévision des phénomènes météorologiques climatiques. Le Gouvernement considère donc que le CEREMA et Météo-France disposent, dans le PLF 2021, de moyens adaptés à leur mission. »